

Compte rendu

1^{ère} réunion du comité d'orientation de l'INPN

20 juin 2012 – de 10h à 17h

Muséum national d'Histoire naturelle à Paris - Salle du conseil

Documents joints :

- Comité Orientation INPN_20_06_2012
- INPN_présentation_20_juin_2012
- SINP_et_INPN_V2012_20_juin_2012
- Questionnaire INPN

Résumé du CR :

L'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) est un programme national de diffusion d'informations structurées, consolidées et validées sur la biodiversité et la géodiversité en relation avec les programmes nationaux.

Il s'appuie sur les référentiels nationaux (taxonomiques et géographiques) ainsi que sur des méthodologies qu'il diffuse via son site internet. <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Le contenu et le développement de l'outil se veut transparent et réalisé en partenariat, non seulement avec les acteurs de la biodiversité française producteurs de données mais aussi avec les utilisateurs.

L'INPN souhaite approfondir et étendre le développement de partenariats avec les experts des différents organismes et avec la recherche afin d'améliorer la validation et l'analyse des données sur l'ensemble des programmes.

Il fait le lien entre les problématiques du territoire national et les demandes inhérentes aux programmes européens et internationaux et est le site de référence du SINP.

La communication au niveau national de l'outil estampillé MNHN ne semble pas souhaitable.

Une communication décentralisée impliquant les partenaires, les administrations et les associations nationales réparties sur le territoire est attendue. Un effort important est actuellement engagé en collaboration avec les partenaires sur le contenu du site et sur les liens web.

Une lettre d'information est diffusée depuis peu. La réalisation d'une documentation sur les procédures et sur les programmes a été actée.

L'INPN et le SINP :

Actuellement l'INPN se concentre sur la validation, la consolidation et la valorisation des données naturalistes recueillies dans les cadres des programmes nationaux et de conventions partenariales. Dès que le SINP sera opérationnel, les liens vers les flux de données des signataires du protocole seront centralisés dans ce dernier. L'objectif du SINP n'est pas de banqueriser des données mais de mettre à disposition des flux de données dont les producteurs

conserveront les bases mères (=sources). A terme, l'INPN s'appuiera en priorité sur le système de flux de données défini dans le cadre du SINP pour qualifier au niveau national les données, les consolider et les publier. Il pourra compléter ses données par celles issues de partenaires non signataires du protocole SINP, comme par exemple les données archéologiques (hors ministère de l'écologie), les données issues de la recherche ou d'associations non signataires. Les flux de données entre les différents systèmes seront normalisés et tracés sous forme de données élémentaires d'échange. L'INPN constituera ainsi une donnée de référence

Rôle du comité d'orientation :

Le comité a vocation à orienter le développement et le positionnement de l'INPN en prenant en compte l'organisation déconcentrée et les attentes en matière de diffusion de l'information. Ce comité d'orientation se réunira à nouveau début 2013. Des groupes de travail d'ordre thématique pourront alors être créés afin de faire avancer plus rapidement les réflexions sur des sujets précis. Des propositions sur les différentes thématiques envisagées pour ces groupes seront soumises aux membres du comité d'orientation (CO).

Il est attendu de la part des participants du comité un retour sur le questionnaire distribué en séance afin de dégager les priorités de travail relatives à l'INPN. Ces retours seront ensuite synthétisés et présentés au comité d'orientation.

Contenu

I. Accueil :	2
II. Historique de l'INPN	3
III. Présentation : Contexte et enjeux	4
IV. Relations INPN / SINP / ONB	7
V. Organisation de l'INPN et du système d'information	11
VI. Présentation du questionnaire -	12
VII. Présentation de la stratégie d'évolution de l'INPN	13
1. Périmètre de l'INPN	13
2. Aspects techniques et ergonomiques	15
3. Méthodologies et systèmes	16
4. Aspects scientifiques et données	19
5. Gouvernance et communication	20
VIII. Conclusion	21

I. Accueil :

V.Graffin excuse Thomas Grenon, en déplacement à Rio dans la délégation française pour « RIO + 20 »

Par la mission d'inventaire du muséum, décrite dans l'article L.411-5 du code de l'environnement, le Muséum s'est vu confier par le ministère en charge de l'écologie la responsabilité scientifique des inventaires nationaux et la diffusion de ces informations via l'INPN.

L'INPN n'est pas l'outil du MNHN, mais un outil géré par le MNHN à destination des acteurs de la « Nature » et du grand public. Le Muséum souhaite, en ce sens, renforcer les aspects collaboratifs de son fonctionnement, en lien avec le SINP. Ainsi, cette réunion a pour but d'associer les partenaires producteurs et/ou utilisateurs de données afin de définir les grandes orientations de l'INPN. Leur avis est sollicité, notamment sur le positionnement, les besoins d'évolution, la coordination à différents niveaux (local, national et international), l'analyse des tableaux de bords et des critères d'évaluation de l'INPN ainsi que sur les propositions d'actions relatives à l'amélioration de l'organisation générale et à l'outil.

J.P. Siblet - MNHN

C'est une première réunion qui se donne pour objectif de donner aux participants un cursus « homogène » et le plus complet possible sur ce qu'est actuellement l'INPN. Le message transversal de cette réunion est de bien faire comprendre que l'INPN n'est pas le projet du Muséum mais un projet qui implique l'ensemble des acteurs de la biodiversité.

P. Delduc - MEDDE

Paul Delduc remercie le Muséum d'avoir organisé ce comité d'orientation et d'avoir donné cette orientation à l'INPN consistant à en faire un outil collaboratif du SINP. C'est un signal très positif au moment où il est nécessaire d'organiser un rassemblement autour des problématiques de biodiversité et ne pas partir en rangs dispersés. Ce positionnement est justifié par le fait que nous représentons une force peu visible et peu nombreuse dans la préservation et la restauration de la biodiversité.

La semaine dernière une réunion nationale de présentation du projet de nouveau protocole SINP a contribué à en éclaircir les objectifs et principes, le traitement des flux de données et la protection des données privées. Selon la directive INSPIRE, les institutions publiques doivent collaborer à la mise à disposition de données entre elles. . Le SINP participe de cette dynamique, en assurant un cadre juridique fiable à ses adhérents.

Le ministère compte beaucoup sur ce travail collectif en complément de celui fait sur le SINP. Il remercie à nouveau toutes les instances et les partenaires présents à cette réunion, en rappelant que l'objectif essentiel de ce travail est de rendre disponible les données susceptibles de motiver les décisions politiques favorables à la diversité biologique.

Simon TILLIER – MESR

Le Ministère de la recherche, principale tutelle et bailleur de fonds pour le Muséum tient à souligner tout l'intérêt qu'il porte à l'INPN « *qui, à ce jour, est le principal contributeur français aux bases de données internationales scientifiques, c'est-à-dire des données validées, structurées et qualifiées* ». C'est un outil qu'il souhaite suivre de près en lien avec les autres bases de données françaises qui concernent ces sujets.

Tour de table

II. Historique de l'INPN - R. Barbault

Après un préambule sur la nécessité de développer la connaissance sur la biodiversité et sa diffusion, R. Barbault rappelle l'historique de l'INPN, notamment sa création officielle en 2005, suite à un long processus de gestation porté par Jacques Moret et ses équipes.

Dès le début, il y a eu une volonté de créer un comité d'orientation car l'ensemble des données provenait d'une multitude d'acteurs et nécessitait la reconnaissance de ce partenariat.

La réunion de ce comité est marquée par l'évènement international de « RIO+20 » qui, même si ce dernier ne répond pas à toutes les attentes, montre que les choses avancent toutefois au niveau national.

J.P. Sibley : Le nombre très important des participants à ce comité et leur qualité constituent un honneur pour le Muséum. Cela montre clairement un fort intérêt pour l'INPN. Ceci oblige à l'excellence et nécessite de ne pas décevoir.

III. Présentation : Contexte et enjeux - J.P. Sibley

Document : INPN présentation 20 juin 2012

Le but de cette présentation est de savoir d'où vient l'INPN et où il va.

La création de ce comité a comme objectif d'améliorer la qualité de l'organisation générale et de l'outil.

L'INPN n'a pas pour but de coller à l'actualité de la biodiversité et de diffuser les données en temps réel. En revanche, l'information diffusée est consolidée et validée. Elle doit donner à l'internaute une forte garantie sur la qualité de la donnée à laquelle il a accès.

Le référentiel taxonomique : Le référentiel taxonomique représente un point extrêmement important de l'organisation du système. Tout l'enjeu consiste en ce qu'un nom donné à une espèce soit le même sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer). C'est un travail extrêmement compliqué et malheureusement trop peu valorisé.

Sans ce référentiel, la bancarisation et la mutualisation des données seraient impossible. L'outil TAXREF est aujourd'hui une référence sur le plan national. Cet outil est construit en collaboration avec de nombreux partenaires (Exemple de la flore avec la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux et Tela-Botanica).

TAXREF rassemble les référentiels de métropole et d'outre-mer et projette de s'enrichir sur les groupes encore peu documentés.

Ainsi l'INPN se trouve au centre des programmes nationaux et permet leur enrichissement mutuel, créant de la sorte une synergie positive.

Complétude spatiale et temporelle des données : Grâce à l'intégration des données archéozoologiques, l'INPN est capable d'afficher des données historiques et actuelles, présentant un intérêt à la fois scientifique et pédagogique.

Les statuts réglementaires des espèces : l'outil apporte également une information concernant les statuts réglementaires propres à chaque espèce. Ceci est très difficile à maintenir à jour au regard des contraintes et nécessite pourtant une fiabilité importante. Une nouvelle version est en préparation.

Liens avec la recherche : la recherche s'approprie trop peu les données de l'INPN, et on attend une relation plus importante dans l'avenir. La participation de la FRB à ce comité peut permettre de faciliter ce rapprochement.

Partenariats : La stratégie clairement affichée est de développer les partenariats avec toutes les têtes de réseaux et toutes autres structures qui le souhaiteraient afin de mettre en place des conventions utiles et applicables.

Diffusion de l'information : L'accès aux informations pour un public qui se veut le plus large possible, est un enjeu majeur, non seulement de par la législation mais aussi de par une volonté forte du service.

L'objectif est d'offrir une capacité de consultation, de téléchargement et de circulation des informations entre les différents partenaires, et cela de manière complémentaire au SINP.

Organisation de l'INPN : il semble y avoir une forte attente des acteurs concernant le fonctionnement de l'INPN, d'où l'objectif de démystifier la « boîte noire » que représente le Muséum et l'INPN et de rendre transparent son fonctionnement et son interaction avec les autres systèmes (SINP, ONB, GBIF ...).

Réactions du Comité d'orientation :

S. Tillier : Quelle est la part du budget du SPN consacré à l'INPN ?

Deux raisons à cette question :

- Afin d'orienter une structure il faut connaître les moyens d'ores et déjà engagés et les moyens à engager dans le futur pour le fonctionnement
- Quels sont les moyens engagés par le MESR dans ce programme afin d'ajuster les moyens de l'INPN aux besoins de la recherche ?

J.P. Sibley : il est difficile de répondre à cette question étant donné la place transversale de l'INPN dans les différentes activités du service. Il est question de quelques 100aine de milliers d'euros et quelques ETP par an. En effet, très peu de gens sont associés à l'INPN seul. Il n'est pas possible de dire de façon simple combien d'ETP travaillent sur l'INPN compte tenu de la polyvalence des agents sur différents programmes au sein de l'INPN. Ainsi chaque responsable de programme apporte une partie des informations contenues dans l'INPN, ce qui est très difficile à quantifier.

D'autres organismes, notamment privés, ayant signé des conventions avec le MNHN apportent aussi une petite partie des fonds consacrés au fonctionnement de l'INPN.

En tout état de cause, les dépenses engagées sont faibles eu égard aux résultats obtenus et des attentes.

V.Graffin : Nous n'avons pas encore les moyens d'établir une comptabilité analytique.

L'INPN est une activité transversale au sein d'un service de plus de 70 personnes et un établissement gérant de nombreux programmes (collections, taxonomie, recherche...). Ce système instaure une forte synergie entre écologues, naturalistes et informaticiens ce qui en garantit l'efficacité technique et financière.

P.Delduc : rappelle l'importante convention tripartite FCBN/Ministère/MNHN, signée en 2012 afin de mettre à disposition les couches de référence sur la flore et les habitats et qui montre une avancée significative des collaborations autour de l'INPN. Il tient à souligner le côté positif de cette évolution qui se poursuit à l'occasion de cette réunion.

J.P. Sibley : indique que cette réunion souligne l'importance et la nécessité de travailler avec l'ensemble des institutions présentes afin de faire avancer l'INPN dans la « bonne » direction.

B. Mounier : souligne qu'il y a une très forte marge d'amélioration concernant la communication de l'INPN. Il est nécessaire de mieux faire connaître ce dispositif et les informations qu'il diffuse.

J.P. Siblet : approuve cette remarque tout en considérant qu'il est aussi de la responsabilité régionale de diffuser l'information. La difficulté pour l'INPN est d'avoir un public extrêmement large, qui va du grand public aux chercheurs, ce qui rend difficile la construction d'une réponse satisfaisante pour tous. C'est un débat qu'il faudrait avoir de façon très libre au sein du CO.

D. Meyer : Les régions travaillent pour communiquer au niveau régional. Ainsi, elles prônent un travail collaboratif entre les différents niveaux pour répondre aux demandes d'information en fonction des cibles, et non pas, une centralisation de la communication sur l'INPN.

L. Poncet : Les réflexions sur la communication ont été lancées mais la formalisation de cette démarche n'a pas été réalisée, dans l'attente :

- du positionnement par rapport au SINP (attente de consolidation de l'organisation)
- de la restructuration de l'INPN (liée à des problématiques de performance notamment)
- et du comité d'orientation afin de prendre en compte les remarques du CO dans les plans de communication

A. Pibot : souhaite une définition de l'INPN au niveau de la bancarisation et une clarification de son positionnement par rapport au SINP. Il attend plus d'explication sur ce qu'est l'INPN.

J.P. Siblet : L'INPN est un système d'information et pas simplement un site internet. Il faut en effet éclaircir le lien avec le SINP, ce qui est également l'objet de cette réunion.

A. Pibot : concernant la problématique d'actualisation des données : il serait bien de penser à mettre en place de délégation de confiance au sein des structures partenaires afin de « pré-contrôler » les données en amont de l'INPN ce qui permettrait de les rendre visibles plus rapidement.

J.P. Siblet : Nous sommes d'accord sur ce point, il va falloir acquérir des données et les rendre visibles rapidement ; on travaille donc sur un système permettant de qualifier et de valider les données de façon plus souple.

Bien évidemment, si on est certain des données et de la source, on mettra les données en diffusion de façon rapide mais en respectant les procédures de contrôle et de validation nécessaires et attendues de l'INPN. En ce qui concerne les espaces protégées, un groupe de travail a été mis en place pour améliorer les fréquences de mises à jour. Une circulaire du ministère sur ce point devra acter cette évolution du dispositif. Néanmoins, dans certains cas, il est nécessaire de faire une validation approfondie avant toute publication, afin de s'octroyer un peu de recul vis-à-vis de l'information (ex. : taxonomie par rapport aux études génétiques).

A. Pibot : remercie pour l'ouverture de l'affichage aux données marines dans l'INPN. C'était une réelle attente des acteurs de la biodiversité marine.

G. Landrieu : un petit mot sur l'Ecoscope suite à la réunion du COS à la FRB la veille. Il y a une description équivalente de l'Ecoscope et du SINP en tant que collecteurs de données. Est-ce qu'il est nécessaire de garder des systèmes séparés qui risquent de fortement se recouvrir ?

J.P. Sibley : nous sommes prêts à être associés de façon plus étroite aux travaux de la FRB afin d'en connaître un peu plus sur l'Ecoscope. De plus, nous faisons confiance aux financeurs des deux projets, qui sont d'ailleurs en partie les mêmes, pour être vigilants et s'assurer qu'il n'y ait pas de redondance entre les systèmes que sont le SINP, l'Ecoscope et l'INPN.

V. Graffin : le Muséum travaille fortement en interne pour faire converger la recherche et l'expertise. Il a déjà été question de travailler de façon plus rapprochée avec la FRB. Ainsi l'Ecoscope est un sujet qui pourrait faire converger les initiatives en recherche et en expertise. Il existe des bases de données naturalistes qui peuvent être utilisées par la recherche et l'expertise ; il faut développer les synergies entre ces initiatives.

G. Landrieu : Quid de l'actualisation des données concernant la mise à jour des limites des parcs nationaux toujours non mis à jour après leur intégration, il y a 3 ans, dans les bases de données internationales ?

Quelle est l'articulation de l'INPN avec le GBIF et la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA). Comment fonctionnent ces flux ?

L. Poncet : la mise à jour des données sur les espaces protégés a été discutée dans les groupes de travail du SINP. On est aujourd'hui sur une mise à jour annuelle et cela depuis une quinzaine d'années. Cette fréquence est en cours de révision, comme cela a été indiqué. Par ailleurs, la communication de l'information au niveau international peut prendre du temps car cela passe par différents systèmes qui ne sont pas, bien sûr, de la responsabilité du Muséum. Cela étant, nous maintenons des échanges réguliers et actifs, en particulier avec le CTE/DB de l'Agence européenne de l'environnement et il y a une réelle volonté d'accroître l'acheminement de l'information vers les bases internationales et d'améliorer la procédure. C'est d'ailleurs l'un des rôles de l'INPN. La présentation du flux pourra faire l'objet d'une communication détaillée ultérieurement.

S. Tillier : Pour le chercheur, l'accès à la donnée brute validée est le plus important quelle que soit la provenance de la donnée. Il n'y a pas d'utilisation spécifique de l'INPN sur ce sujet et cela s'applique aussi à l'Ecoscope, qui est également un outil de recherche. Ainsi la question de la validation est importante de même que la cohérence des données. Cela nécessite des protocoles standards pour les données qui soient strictement suivis.

B. Herbinet : dans l'Ecoscope, il ne s'agit pas de faire des choses qui sont déjà faites. L'objectif est de coordonner et valoriser les données de la recherche pour comprendre l'évolution de la biodiversité et d'être complémentaire et bien articulé avec les dispositifs existants.

IV. Relations INPN / SINP / ONB - Y. Lebeau

Document de présentation: SINP et INPN V2012 20 juin 2012

Objectif de la présentation : Présenter l'articulation de l'INPN avec le SINP et l'ONB

Le protocole, texte fondateur du SINP qui donne les règles à tous les organismes qui veulent adhérer au système, est en cours de révision. Il fait l'objet d'une consultation jusqu'à fin septembre. Il définira également plus clairement le lien entre l'INPN et le SINP. Le nouveau protocole prévoit :

- Une mise à disposition libre et gratuite sur une plate-forme nationale de métadonnées décrivant des jeux de données sur les thématiques du SINP (faune, flore fonge sauvage, espaces protégés, paysages, etc..)
- Une mise à disposition libre et gratuite de données élémentaires d'échange sur une plate-forme nationale. Les données d'origine privées peuvent être spatialement floutées (rattachées à une maille 10*10km , communale ou de zonages particulier)

Réactions du CO :

S. Tillier : souhaite apporter un complément sur le paysage général des bases de données et notamment celles liées à la recherche sur la biodiversité pour une utilisation nationale et internationale. Globalement, le paysage français est composé de 4 grands ensembles de bases de données dont un virtuel et un non structuré. L'INPN est le plus large ensemble structuré et remplit tous les critères pour faire une bonne base de données en ce qui concerne l'écologie. Un travail de standardisation des données d'observations issues des données des collections est notamment en cours. Un 3^e ensemble que l'on connaît mal, sont les bases de données de laboratoires (ex. : plusieurs téraoctets à Grenoble). Un 4^e ensemble qui est lui virtuel. Le MESR vient d'apporter son soutien à une grande structure appelée ANAEE, qui est un écotron à disposition de l'écologie expérimentale. L'ANAEE va permettre de générer des données fonctionnelles qu'il sera intéressant de croiser avec les données d'observation pour qualifier les modèles.

Ce qui importe au MESR, c'est l'accès aux données primaires pour les chercheurs. La vraie question est donc dans quelle mesure, les propriétaires des données garderont la possibilité et le choix de verser ou non (limiter l'accès ou interdire l'accès) leurs données à l'INPN, au SINP et aux autres bases de données nationales et internationales.

C'est un vrai enjeu pour la recherche, ce qui change la nature et l'intérêt de l'INPN dans ce contexte.

S. Thiebault : Le CNRS a créé une base de métadonnées avec un site web, en lien avec le Muséum, afin de mettre en commun les données de laboratoire. Il a également créé une unité de service en relation avec le Muséum afin de répondre aux problématiques des laboratoires sur la création des bases communes. La problématique du choix des chercheurs d'apporter leurs données à ce genre de système n'est pas prête de trouver une réponse. Cela est bien sur en lien avec les activités de l'INPN.

P. Migot : indique qu'il est très impliqué dans le SINP et en relation proche avec le SPN depuis longtemps. En tant que service public, l'ONCFS se doit de participer à la mise en place de ces systèmes d'information. Il considère que l'institution productrice de données doit garder son jeu de données pour sa propre utilisation. Par contre sa transmission à l'INPN est nécessaire pour permettre la réalisation des couches d'informations de référence.

Donc trois points sont à clarifier collectivement :

Le référentiel : est-ce un travail de l'INPN, du SINP ou du SPN ?

Les systèmes informatiques : les grandes structures ont aujourd'hui les systèmes informatiques nécessaires au stockage de leurs données. Néanmoins le Muséum peut servir de collecteur de données pour les petites associations sous convention qui n'ont pas de tels systèmes informatiques. La question est de savoir si on verse des données au Muséum : est ce qu'on se situe dans l'INPN ou dans le SINP ?

On doit ainsi bien clarifier la position du Muséum comme référent scientifique pour appui au SINP, la contribution du Muséum au SINP et sa contribution à l'INPN sur les programmes nationaux.

Les réponses à ces interrogations vont permettre aux structures de bien se positionner par rapport au Muséum.

D. Aribert : Il est très compliqué de comprendre l'articulation entre tous ces items ce qui engendre une confusion pour le versement des données, au SINP ou à l'INPN. Comment ces données passent d'un système à l'autre ?

En regard de la convention tripartite avec la FCBN, la question se pose pour la LPO qui interagit d'un côté avec le Muséum et de l'autre avec le Ministère, et qu'il faudrait mettre au clair.

Enfin, il est clair que les données constituent une source de revenus pour les associations lorsqu'elles résultent d'initiatives privées et que celles-ci auront du mal à arriver dans l'INPN sans contreparties.

V. Graffin : Les associations naturalistes sont des partenaires de l'INPN et les données naturalistes ne sont pas un cas particulier.

Les associations seront-elles dépossédées de leurs droits si elles communiquent leurs données à l'INPN ? C'est une question dont il faudra absolument discuter. Il est évident qu'il s'agit de s'inscrire dans un processus gagnant-gagnant dont l'objectif premier est d'améliorer la préservation de la biodiversité.

P. Zagatti : L'INPN sert de parapluie à l'OPIE (Office pour les Insectes et leur Environnement) car ses données géoréférencées sont revendiquées par de nombreuses collectivités territoriales qui sont, de fait, redirigées vers l'INPN pour les consulter (hors données directement commandées par la collectivité). 2/3 des données sont acquises sur des financements publics et 1/3 issues du travail des adhérents, que l'on transmet à l'INPN sans aucune arrière-pensée. Par contre, il est très important de pouvoir associer le nom du producteur à chacune des données.

V. Graffin : Cette traçabilité est un point fort de la gestion des données de l'INPN.

D. Meyer : En région, il y a eu un travail de rassemblement des données naturalistes de différents producteurs via SILENE et un rapprochement avec l'INPN est engagé afin de faire remonter les données au niveau de ce dernier en accord avec les différents producteurs. Il reste du travail à faire sur le format et sur les accords avec les producteurs.

En tant que DREAL, nous sommes chargés de coordonner le SINP au niveau régional. La question est donc de savoir où doivent aller les données et comment se réalise le flux des données qui n'est pas encore très clair au niveau régional, tout en prenant en compte leur « floutage » et leur traçabilité.

B. Mounier : Grande attente d'éclaircissements sur l'articulation entre les différents systèmes. Pour ce qui est de l'INPN, c'est clair. Par contre, l'articulation de l'INPN avec le SINP et l'ONB reste floue ce qui rend la tâche difficile lorsqu'il faut expliquer ce fonctionnement aux membres de son réseau. Il y a une volonté d'utiliser au mieux les millions de données produites par le réseau des CEN et de savoir où elles vont, dans quels canaux et quels seront les retours sur ces données.

Il est important de mieux communiquer, non pas sur les structures de support (INPN, SPN, ORB) mais bien sur les mécanismes et stratégies qui mènent à la préservation de la biodiversité.

B Mounier souhaite que soit mis en place un système visant à rendre obligatoire la transmission des données à l'INPN afin qu'elles soient traitées et utiles.

De plus, il manque une représentation des collectivités dans ce comité. Ces dernières représentent l'activité majeure de production de données au niveau territorial.

Un des grands enjeux est la création des ORB au niveau régional.

L. Poncet : L'objectif de l'INPN est de « travailler » la donnée afin de répondre aux questions des programmes nationaux avec des processus de standardisation, de consolidation et de validation en lien avec des groupes d'experts afin de trouver des consensus scientifiques avant de la diffuser. Pour cela, il faut avoir accès à une information ce qui n'est pas toujours facile. Il est donc nécessaire de créer un système qui permette de rassembler ces données quel que soit leur format, leur provenance, leur qualité ... et le SINP représente cette organisation. C'est une courroie de transmission pour mettre à disposition les données, mais qui n'a pas vocation à travailler la donnée. Au sein de ce dispositif, l'INPN est le système qui doit permettre de produire les couches de référence et d'assurer un certain nombre de rapportage. C'est la « vitrine du SINP ». Enfin, pour répondre à P. Migot, le référentiel taxonomique est bien un des programmes de l'INPN, géré par le SPN.

Y. Lebeau : Le droit sur la donnée est clair et les producteurs de données ne se rendent pas forcément compte que s'ils confient leurs données à une structure publique pour des missions de service public (porté à connaissance, instruction d'autorisation, avis sur projet d'aménagements, etc.), elles deviennent de ce fait publiques et sont donc accessibles à tout citoyen qui en fait la demande. C'est dans l'objectif de protéger le droit et les intérêts des producteurs que le SINP vise à mettre en place un standard d'échange minimal limitant les usages possibles et conservant la capacité d'expertise des producteurs de données. Cela devra permettre de mettre à disposition un grand nombre de données afin de les valoriser par croisement avec d'autres données nécessaires à la compréhension de la biodiversité.

Juridiquement, la situation actuelle est peu sûre pour les producteurs des données privées qu'ils partagent avec les autorités publiques. La loi CADA impose en effet la communication de ces données à toute personne la demandant. Le nouveau protocole vise donc à sécuriser juridiquement les échanges avec la diffusion publique libre et gratuite (éventuellement floutée) selon un format minimal qui exonère les fournisseurs et les autorités publiques de toute autre communication de données.**B. Herbinet** : Il faut bien penser que le « floutage » des données, nécessaire pour protéger les producteurs, n'est pas utilisable par les chercheurs qui ont besoin de données brutes. Il faudrait peut-être penser à un système de « défloutage » de ces données.

S. Tillier : Le droit de propriété des données est en effet inextricable. La seule hypothèse est la solution internationale qui rend les données publiques même si des entreprises privées les utilisent de façon commerciale. Il faut que le producteur accepte que s'il donne ses données il en perde le suivi. Aux Etats-Unis c'est très clair, le moindre argent public qui intervient dans le processus de collecte de la donnée la rend libre de droit. En France c'est plus flou. On peut aussi très bien comprendre que certains organismes acceptent le libre accès à leurs données et que d'autres, pour de très bonnes raisons (ex. : LPO) ne peuvent pas se le permettre.

R. Lalement : L'articulation entre le SINP, l'INPN et l'ONB a été clarifiée de façon analytique. Par contre le schéma global ne paraît pas encore convaincant. L'idée serait de

positionner l'INPN comme un système d'information pour un SINP qui est plus une plateforme de gouvernance d'adhésion. Tout ceci devrait être plus refondu dans un schéma global, c'est-à-dire en gros « fusionner tout ça » (en vision simplifiée).

A. Pibot : souhaite apporter des informations sur cette difficulté de partage de données, entre sciences et société. Dans le cadre de son expérience sur la mise en place du SINP-Mer, un déblocage commence à s'opérer après 4 ans de réflexion. Il y a ainsi une solution qui consiste à rassembler les données par grandes thématiques. On pourrait s'inspirer de cette approche. L'inconvénient du rassemblement des données au niveau régional, c'est que ça ne satisfait pas la recherche et les programmes inter-régionaux. Par contre, rassembler par thème est très productif et facilite la production de publications.

Et si aujourd'hui on pouvait se diriger vers un catalogue unique des producteurs de jeux de données et des bases de données, ça serait déjà un formidable progrès.

C. Fiorina : un des éléments de différenciation entre le SINP et l'INPN est que le SINP n'est pas un système de bancarisation. L'idée est de rendre accessible et diffuser les données. Il a fallu composer avec la réglementation qui a trait à la propriété intellectuelle en général, qui est encore plus particulière dans le domaine de la. Dans le SINP, les données sources restent la propriété des producteurs. Les données privées peuvent en plus être floutées. Cela donne de la « visibilité » à la donnée et au producteur, tout en respectant son droit de propriété.

V. Organisation de l'INPN et du système d'information -L.

Poncet

Document de présentation: INPN présentation 20 juin 2012.

Objectif de la présentation : Présenter l'interface de l'INPN.

Réactions du CO :

Y. Lebeau : question sur les droits d'accès aux services avec des logins ?
Quels sont les groupes d'utilisateurs ?

L. Poncet : les accès avec des « logins » concernent une faible partie des services de l'INPN. Il s'agit surtout de limiter le nombre d'utilisateurs pour certaines applications extrêmement consommatrices en ressource informatique. Cela pourrait faire l'objet d'une discussion au sein de ce CO.

Cela permet également d'accéder à des ressources par inscription comme par exemple pour le référentiel taxonomique. Ce service n'est pas restrictif puisque toute personne qui le demande a accès à l'information (système automatique). Mais ceci permet un enregistrement afin d'assurer un suivi des personnes qui l'utilisent et le cas échéant pouvoir mieux les connaître et les informer sur les évolutions.

T. Bouix : la fréquentation du site concerne essentiellement des professionnels. Comment ont été construites les fonctions de l'INPN afin de répondre à la demande des utilisateurs ?

L. Poncet : Cela s'est fait au fil de l'eau et en lien avec le ministère pour prendre en compte les besoins de diffusion de l'information dans un contexte « multi-entrées ». Concernant les

fonctionnalités complémentaires, elles ont été réalisées ponctuellement en bilatéral avec les partenaires mais jamais de façon transversale. Nous avons une attente importante des partenaires de ce comité pour l'orientation des fonctionnalités de l'INPN. Pour cela, il y a un vrai besoin de retour du comité d'orientation afin de définir si l'INPN répond bien aux attentes des utilisateurs.

C. Fiorina : pour mieux voir comment l'INPN se positionne par rapport au SINP, ce comité doit s'intéresser d'avantage à orienter les missions de l'INPN vis-à-vis de ces utilisateurs et comment il peut répondre à leurs besoins. On verrait ainsi que l'INPN est un centre de consolidation et d'analyse qui peut récupérer les informations dans différentes bases de données et que le SINP offrira une source de données dont l'INPN ne dispose pas aujourd'hui.

VI. Présentation du questionnaire - L. Poncet

Un questionnaire a été distribué afin de comprendre les attentes du comité sur l'INPN. Il est demandé aux participants de détailler au mieux leurs réponses afin d'avoir les meilleurs retours possibles. Les membres peuvent faire circuler les informations dans leurs établissements pour plus de complétude et nous les renvoyer par mail à l'adresse suivante : sebastien.languille@mnhn.fr

Composition du comité de pilotage :

J. Castanet : Est-ce que la composition du comité d'orientation est définitive ?

JP. Siblet : La composition n'est pas définitivement arrêtée et a été construite de façon conjointe entre le ministère et le MNHN. Il s'agit d'un compromis entre la nécessité d'avoir une composition représentative et des contraintes matérielles et organisationnelles. Ces contraintes concernent par exemple la taille des salles et le travail nécessaire à l'animation d'un tel comité en fonction du nombre de personnes qui le compose. Une parité a été recherchée entre les producteurs et les utilisateurs de données, les établissements publics et associations, etc. Nous avons invité les responsables des organismes en « ciblant » les représentants les plus impliqués dans cette problématique. Il est possible que dans le futur certains ne veulent plus y participer et que d'autres souhaitent l'intégrer. Il sera néanmoins difficile d'augmenter le nombre des invités dans la configuration plénière de cette instance.

On peut imaginer un fonctionnement en groupes plus restreints sur certaines thématiques et donc d'associer d'autres personnes à ces groupes. On pourrait aussi solliciter un expert de manière ponctuelle sur une question particulière.

Concernant la note de cadrage, elle a été rédigée pour présenter l'avancement actuel des réflexions mais reste ouverte à modifications et compléments.

En ce qui concerne les réunions, il serait bien d'en faire au minimum une par an. Et peut-être d'accentuer un peu le rythme pour les premières réunions de ce comité.

En conclusion, tout est envisageable mais il faut néanmoins bien préparer le démarrage de ce comité en réunion plénière même s'il peut être envisagé plus tard de traiter des sujets par d'autres moyens de communication.

On peut voir que les échanges ont été riches ce matin et que nous n'avons pas si souvent l'occasion de débattre ensemble sur ces sujets.

VII. Présentation de la stratégie d'évolution de l'INPN – J.-P.

Siblet

Document de présentation: INPN présentation 20 juin 2012

Discussion (à la suite de chaque thème)

1. Périmètre de l'INPN

- 1 : Intégration de la dimension géologique et de la thématique habitat.
- 2 : Renforcer l'analyse sur l'évolution des tendances sur l'ensemble des données de l'INPN

Réactions du CO :

O. Gilg : Quelle est l'échelle de temps attendue sur cette stratégie d'évolution?

JP. Siblet : C'est une stratégie à moyen terme (1 à 2 ans).

D. Meyer : Il serait utile de mieux analyser ces évolutions et d'obtenir des tendances évolutives.

JP. Siblet : Tout à fait. Néanmoins comment le caractériser ? On revient sur la problématique de l'adhésion au SINP sur les différents niveaux et statuts des données. Ce qui est important c'est l'analyse et non uniquement la donnée. Il est important de concevoir que dans le cadre de l'INPN, c'est la capacité d'analyse des données, notamment leur validation et leur consolidation, qui valorise les structures partenaires. C'est un point fort de l'INPN qui porte à la fois sur l'analyse des données en elle-même mais aussi sur le rapprochement des données de sources différentes, par exemple, des données flore avec les données faune et inversement. Il faut aussi prendre en compte l'analyse de la répartition des espèces en « présence/absence ». L'absence est quelque chose d'important au niveau de la décision et difficile à mettre en évidence de façon robuste.

L'analyse des tendances est également de plus en plus demandée au regard des systèmes évolutifs étudiés. Il faut être capable de mesurer l'intensité et la vitesse de ces évolutions.

E. Chenin : Les deux premiers grands thèmes, géologie et habitat, complètent beaucoup le recouvrement du SINP et de l'INPN. Cela rejoint les préoccupations du SINP. Les tendances sont-elles calculées à partir des données déjà diffusées sur l'INPN ?

JP. Siblet : C'est l'objectif. Mais on peut y associer des données venues d'autres sources et qui ont aussi potentiellement déjà été « digérées ».

E. Chenin : La question se pose de savoir si on diffuse des données de synthèse d'évolution ou si on développe des fonctions de calcul au sein de l'INPN...

L. Poncet : En effet ces deux points sont proposés : diffuser des informations calculées dans l'INPN et dans le cadre d'autres programmes afin de les mettre en perspective avec d'autres informations de synthèse. Il s'agit également de qualifier une information dans le temps et ainsi d'obtenir des évolutions temporelles à partir des données présentes dans l'INPN.

C'est une réflexion déjà bien engagée mais sur laquelle il est souhaité un retour des membres du comité.

JP. Siblet : Par exemple, les données du STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) sont associées à des modèles d'utilisation et permettent de diffuser des tendances d'évolution.

D. Aribert : Est-ce que le programme CARHAB (Cartographie nationale des habitats) va amener de nouvelles générations de ZNIEFF par exemple ?

JP. Siblet : Potentiellement oui. Cela sera débattu dans le cadre du programme ZNIEFF.

P. Nehlig : Commentaire concernant le patrimoine géologique avec l'inventaire qui va concerner entre 30 et 100 sites par département et de façon très localisée. Au niveau de l'INPN, il serait bien d'avoir également une information régionalisée. Il faudrait parler d'une couverture sur la nature lithologique du proche sous-sol. Il serait bien de modifier la dénomination de patrimoine géologique et/ou la compléter avec celle de « nature lithologique du proche sous-sol ».

JP. Siblet : Nous sommes ravis de cette proposition car celle-ci avait déjà été évoquée en interne mais on préférerait attendre votre avis sur le sujet. Le fait que vous le proposiez est tout à fait déterminant.

J. Millet : En ce qui concerne les règles de qualification de l' « absence », à quel niveau celles-ci vont être discutées (groupes de travail) ?

L. Poncet : En fait cela dépend des programmes. C'est une problématique générale dans le cadre de l'INPN. Un document méthodologique sera réalisé et appliqué sur tous les programmes concernant les espaces et les inventaires. Par exemple, cela sera vu dans un premier temps dans un cadre général pour les inventaires nationaux d'espèces puis ensuite plus précisément avec les partenaires par groupes taxonomiques. Cette démarche-là est déjà entamée.

Par ailleurs, pour les espaces (espaces protégés, Natura 2000, ZNIEFF...), les données sont exhaustives donc, de ce fait, ce qui n'est pas diffusé n'existe pas, en tout cas dans la version validée au niveau national. Cette précision doit être ajoutée dans la diffusion mais elle découle de la notion même de « base de référence ».

Par ailleurs, c'est par cette démarche de qualification de l'absence que l'INPN est complémentaire du SINP, qui met à disposition les données élémentaires sans processus d'expertise et de valorisation nationale au regard d'un objectif. L'enjeu de l'INPN est d'organiser ces processus de consolidation et de validation en associant les partenaires et les experts. La mise en pratique nécessite donc une réflexion avec les partenaires.

Y. Lebeau : Autre différence avec le SINP, et suite au COPIL de juillet, il est possible que le SINP incorpore la microbiologie, la pédologie et la génétique. Il faudrait revenir sur ces sujets plus tard quand la CST aura donné son avis.

JP. Siblet : En ce qui concerne la génétique, cela soulève des problématiques sur le flux de données énorme que cela produit qui fait qu'aujourd'hui des gros problèmes de stockage existent pour les organismes qui souhaitent bancariser ces informations. L'INPN n'a pas vocation à intégrer une dimension génétique, en tout cas pour l'instant. Il reste encore beaucoup de travail à réaliser sur les espèces et les habitats.

A. Canard : Je suppose que CARHAB va décrire les habitats de façon beaucoup plus fine que CORINE Landcover. En effet, il y a avait un problème dans ce programme pour déterminer l'absence par manque d'information sur le nombre de visites de la maille. Le travail risque d'être considérable.

J. Millet : Le programme CARHAB s'oriente plus vers une cartographie des végétations et pas uniquement des habitats. La typologie prise en compte sera effectivement différente.

J. Castanet : Quelle est la qualification des évolutions pris en compte, la densité de population (difficile à déterminer) ou la répartition spatiale ?

J-P. Siblet : Les deux. L'idée est ambitieuse mais le STOC y parvient partiellement. L'objectif est de pouvoir fiabiliser les politiques publiques en matière de protection. Croiser les données de l'évolution des populations et de leur répartition va aider à cet objectif. On pourrait aussi intégrer à différentes échelles ces informations pour guider les décisions au niveau européen, national, régional et même communal. L'exemple des listes rouges montre que des outils d'aide à la décision issus de ces données existent déjà.

2. Aspects techniques et ergonomiques

- Description des faiblesses et des forces de l'INPN
- Evolution récentes et envisagées

Réactions du CO :

G. Landrieu : l'INPN 10x10 Km est-t-il « INSPIRE compatible » ?

On a besoin de maillages emboîtés avec une possibilité d'avoir la donnée en maillage plus petit et d'ensuite la dégrader dans un maillage plus large sans perdre l'information.

J-P. Siblet : On rencontre le problème sur l'inventaire des oiseaux nicheurs et on travaille sur ces problématiques avec le passage des atlas avec carte IGN au 1/50 000ème à la maille 10x10 Km. On rencontre entre autre des problèmes de représentations visuelles des répartitions qui sur- ou sous-évaluent la présence alors qu'à l'analyse les répartitions restent grossièrement les mêmes.

L. Poncet : En effet, les maillages européens sont différents, sachant qu'il existe des matrices pour passer de l'une à l'autre, ce qui ne pose pas vraiment de problème en soit. On n'utilise pas les maillages européens car ils n'ont pas la même surface et cela pose des problèmes méthodologiques pour le suivi, l'organisation et les pressions d'inventaire. Il a donc été décidé d'utiliser un maillage régulier sur l'ensemble territoire (Lambert 93).

G. Landrieu : Mais il y a des effets de bord avec la matrice de passage ?

L. Poncet : Tout à fait mais INSPIRE est sur une logique de distribution et donc cette distribution est conservée. Cette question du choix français ou européen pourra être débattue sur le fond.

G. Landrieu : Il faut être sûr de prendre cette décision sur le long terme et s'assurer que le risque de devoir en changer sous la pression de l'Europe n'est pas trop important.

L. Poncet : Il existe déjà des maillages emboîtés 5x5 Km voire 1x1 Km potentiellement pour certaines demandes. Le maillage 5x5 Km est disponible en téléchargement pour le terrestre métropolitain.

J-P. Siblet : Le maillage 10x10 Km est une décision pérenne. Il convient dans 90% des cas et permet de répondre aux exercices qui nous sont demandés.

R. Lalement : Recommandation sur l'aspect ergonomique et technique de l'INPN. Il est important de diffuser des permaliens, réutilisables, insérables dans un autre site web afin de constituer une toile nationale et internationale.

L. Poncet : Cela a été un objectif dans la restructuration de l'INPN en 2011 et est aujourd'hui opérationnel. C'est pour nous une des caractéristiques essentielles pour un système de référence.

D. Meyer : Demande une précision sur la création des données marines et la détermination d'enveloppes écologiques.

J-P. Siblet : Pour les enveloppes écologiques, l'idée est de déterminer quels sont les paramètres discriminants (bathymétrie, température de l'eau...) de la présence et de l'absence d'une espèce et ainsi de déterminer si ce sont ces paramètres qui agissent sur la présence ou si c'est un manque de prospection.

L'idée est de donner des outils afin de stratifier les campagnes d'inventaire et de faciliter la validation. Il s'agit de s'inscrire dans une stratégie d'acquisition des connaissances avec la possibilité d'enrichir aussi le SINP.

Il y encore une partie expérimentale et on souhaiterait développer la recherche sur ces sujets.

J. Millet : La problématique de la lenteur d'affichage des cartes risque d'augmenter avec le temps.

L. Poncet : C'était un objectif de la restructuration. Aujourd'hui les solutions sont connues, comme le « nettoyage » des pages. C'est un travail en cours. Mais c'est une question de compromis entre les informations mises à dispositions, les fonctionnalités et le temps d'affichage. Les ralentissements ne proviennent pas des ressources « système », même si il y a toujours des optimisations à faire ; c'est surtout l'accès et la remontée de l'information sur la partie Web. Le problème est technique et sera résolu.

O. Gargominy : Effectivement, par exemple, il faut étudier la nécessité d'un serveur dédié au site de l'INPN.

R. Hocdé : L'IRD a fait une cartographie fine des habitats marins pour les DOM/COM avec l'appui de l'IFRECOR. Elle est disponible via une application et l'INPN peut l'utiliser.

3. Méthodologies et systèmes

Améliorer la communication et la transparence sur les processus et sur les informations présentées afin de préciser le rôle du Muséum et de l'INPN.

Afficher le niveau de qualification des données, afin d'informer l'utilisateur sur la qualité des données qu'il consulte et aussi justifier le niveau de qualité des données fournies à l'INPN car le Muséum (qui affiche ces données et est donc « responsable ») ne modifie pas les données reçues sauf accord du producteur (ex. des erreurs dans les données ZNIEFF 1^{er} génération).

Réactions du CO :

P. Zagatti : Il faudra mettre un « bémol » sur la présence et l'absence de la microfaune et des invertébrés beaucoup plus difficile à déterminer que pour les oiseaux. Il faudra relativiser les données à ce niveau-là.

T. Bouix : Est-ce qu'aujourd'hui vous avez les moyens de qualifier les jeux données qui vous arrivent ?

L. Poncet : Oui, il suffit, en fait, d'une méthode. On est en train de la roder. Il serait intéressant de la diffuser à ce comité pour avoir des retours. L'idée est de qualifier l'information que représentent les jeux de données selon 4 niveaux : répartition de référence, jeux de données de référence, données expertes et données issues des programmes « espaces ». C'est forcément pragmatique pour que cela soit utilisable au niveau national et de façon transversale aux différents groupes taxonomiques.

C. Gauthier : Le Muséum de Grenoble travaille sur une méthodologie de filtres de pertinence des données avec le MNHN. J'invite à regarder ces méthodologies car l'avis d'expert est toujours important. De plus, dans cette qualification des données il y a vraiment une importance de l'échelon régional pour certains groupes. Donc il y aura des groupes locaux de réflexion sur les différents groupes d'espèces. C'est ce qu'on essaie de mettre en place. Par exemple, une remarque sur les espèces communes qui ne sont jamais relevées (ex. oiseaux). Les tableaux de méthodologies développés maintenant permettront de traiter en masse les données futures. C'est une réflexion locale sur la problématique.

L. Poncet : Pour compléter, les niveaux présentés correspondent à une qualification globale des jeux de données et pas pour chaque donnée. Ceci est forcément corrélé avec la qualification au niveau local et à chaque donnée mais ce n'est pas la même démarche ni la même complétude.

J-P. Siblet : Ce n'est pas le sujet de la réunion d'aujourd'hui, mais le SPN réfléchit sur la pertinence d'un réseau d'espaces de référence sur lesquels seraient menés des inventaires généralisés de la biodiversité (ATBI).

D. Meyer : Est-ce qu'il y aura le maintien des données ZNIEFF de 1ère génération dans l'INPN, malgré leurs erreurs et le fait que la 2ème génération les remplace ? Et plus généralement est-ce qu'un producteur peut retirer des données de l'INPN ?

J-P. Siblet : On peut bien évidemment retirer des données. Il y a deux niveaux à considérer : la bancarisation et l'affichage. On peut juste ne plus afficher une donnée. Ainsi à terme, les données issues de la 1ère génération des ZNIEFF sont vouées à disparaître à l'affichage mais

il n'est pas question de les effacer de la base de donnée. De plus, l'objectif du programme était, entre autre d'inventorier la biodiversité à un temps « t », de suivre la décroissance de la biodiversité qui est certes aujourd'hui masquée par une augmentation de la connaissance.

Et aujourd'hui les données de 2ème génération ne sont pas récupérées pour toutes les régions, donc même si les ZNIEFF ne sont pas des outils réglementaires, on se doit de toujours afficher les ZNIEFF de 1ère génération. Malgré la forte demande exercée sur les DREAL/DEAL et l'énorme travail qu'elles réalisent, nous ne serons pas capable de faire une carte consolidée pour toutes les régions, des données de 2ème génération pour le 30ème anniversaire lors du colloque ZNIEFF 2012, les 27 et 28 novembre au Muséum.

Nous n'avons pas déontologiquement et juridiquement le droit de faire disparaître des données acquises dans le cadre des procédures de programmes nationaux. Les DREAL sont surchargées de travail et préfèrent produire « du neuf » plutôt que de revenir sur l'ancien, ce qui est tout à fait compréhensible.

Dans l'objectif de notre démarche qualité, il faut réaliser un travail de consolidation au niveau national qui est parfois mal compris au niveau régional et génère certaines difficultés relationnelles ; d'où l'importance de développer la documentation pour montrer l'utilité du travail réalisé dans la valorisation des données en les rendant plus visibles et plus pertinentes.

D. Meyer : les utilisateurs considèrent que les délais sont trop importants pour les retours sur les données produites. Ceci implique que lorsque des demandes de corrections arrivent, les instances n'ont plus les experts sous la main pour y répondre. Il y a une méthode de travail à améliorer entre le Muséum et les DREAL.

J-P. Sibley : C'est vrai qu'il y a des choses à améliorer et la documentation des procédures dans cette démarche qualité permettrait de définir plus précisément les délais de traitement pour chaque partie. De plus, la mise en œuvre d'une application et d'une base centralisée permet aujourd'hui de retourner un document de validation dans les jours qui suivent la validation nationale. Nous pensons donc qu'il faut faire un effort de compréhension des métiers respectifs : le service reçoit des données qui parfois ne correspondent pas à ce qui est attendu (manque d'informations, problèmes de compréhension) ce qui allonge les délais de traitement car il y a alors des échanges avec les partenaires. Ces délais peuvent également être liés à des périodes de goulot d'étranglement qui font que l'équipe de l'INPN ne peut pas absorber toutes les demandes rapidement. Il faut que l'INPN et les programmes s'améliorent respectivement sur ces points.

O. Gargominy : le SPN a également produit un grand effort de normalisation de la donnée en amont comme par exemple le fait d'associer directement TAXREF à la prise de donnée. Cela évite énormément de post-traitement et permet de gagner beaucoup de temps sur le traitement et les retours utilisateurs, ce qui n'était pas le cas auparavant.

S. Tillier : Documenter le système est en effet fondamental pour le bon fonctionnement, néanmoins cela augmente sensiblement le travail et il faut des ressources importantes dont l'INPN ne dispose pas.

J-P. Sibley : C'est vrai, c'est pour cela qu'il s'agit de travailler dans la durée. D'un autre côté, c'est essentiel et cela s'intègre dans une idée de pérennité du dispositif car la gestion et le développement de l'INPN s'envisagent sur le long terme. Si on veut prévoir une fluidité des passations de consignes entre les ressources qui vont se succéder ou arriver dans l'équipe, il est essentiel d'avoir une documentation claire et à jour. C'est un travail qu'il faut de toute

manière commencer un jour. De plus, ce travail est nécessaire pour accompagner la diffusion de l'information.

S. Tillier : Il faut au départ un très gros investissement en main d'œuvre pour créer la documentation de base.

L. Poncet : En effet, néanmoins on va en priorité traiter les méthodologies générales qui sont de fait déjà décrites (via les méthodologies, les processus...) mais qui nécessitent d'être formalisées, mieux accessibles et diffusées. Ensuite il y a beaucoup de choses à documenter, notamment sur l'aspect informatique. C'est une question de priorisation.

4. Aspects scientifiques et données

Coopération possible avec l'Encyclopedia of life pour compléter les fiches espèces.

Réaction sur l'atlas de répartition départemental :

C. Gauthier : Une question sur cette échelle départementale. Aujourd'hui l'échelle qui est demandée partout est l'échelle régionale. Même les départements avec lesquels on travaille, essaient de se rassembler autour des données régionales. Même si cela n'est pas incompatible, il serait bien d'éclaircir ce point.

J-P. Siblet :

Si l'on a le département on aura forcément le niveau régional par agrégation. On a la maille 10x10 Km, la restitution par espaces protégés et la maille communale. On a la dimension départementale et par définition on aura l'échelle régionale. On a aussi l'échelle biogéographique, ce qui fait que l'on couvre tous les niveaux emboîtés.

Réactions du CO :

S. Tillier : On a raison de dire que les données de l'INPN sont sous-utilisées et en particulier par les chercheurs. Néanmoins une question technique, comment extrait-on les données de l'INPN pour faire un data-set de recherche ? Comment obtenir les données brutes qui intéressent le chercheur sans consommer des ressources humaines trop importantes ?

L. Poncet : Au niveau de l'INPN l'extraction est assez simple mais nécessite quand même une implémentation en fonction de la question.

D'un point de vue pratique, soit on accède aux données via le GBIF : elles sont accessibles dans la limite des droits de diffusion, soit on réalise des exports à la demande.

Si on a des données avec diffusion « restreinte », elles ne sont pas disponibles et dans ce cas, on renvoie vers le partenaire producteur de la donnée. Cela ne concerne pas les données de synthèse : commune, maille 10x10 Km et département qui sont diffusées.

Concernant l'accès à l'information et l'utilisation des données par les chercheurs, il est important de définir les attentes de la recherche sur ce point car des chercheurs nous indiquent qu'ils ne veulent pas principalement des données mais souhaitent que l'on formule des questions auxquelles ils doivent répondre. Il y a une vraie réflexion à faire sur ce point-là que nous essayons d'animer.

S. Tillier : une question sur les flux de données qui vont transiter via le SINP vers l'INPN. Comme le SINP va vers une standardisation qui plus ou moins représente une perte d'informations par rapport aux données brutes. Pourquoi le flux ne va pas dans les deux sens ?

L. Poncet : L'objectif est bien d'obtenir les couches de données les plus complètes possibles. L'accès à l'information brute n'est pas forcément nécessaire pour répondre aux questions qui sont posées à l'INPN. L'INPN ne répondra que partiellement sur les données brutes nécessaires à la recherche, il s'attache plus à donner des informations de distribution de référence. L'enjeu de l'INPN est une information consolidée qui peut être utilisée comme une nouvelle information par rapport à la donnée brute, bien sûr en gardant toute la traçabilité de ces données.

5. Gouvernance et communication

Réactions du CO :

J. Castanet : L'ensemble des membres de ce comité devrait être abonné à la newsletter. Ainsi il y aurait déjà un lien entre les membres du comité malgré les réunions échelonnées.

J-P. Siblet : Cela sera fait à l'issue de cette réunion. Si vous le souhaitez on pourrait aussi mettre en place une plateforme d'échange d'information (documents, présentations, liste de discussion) sur l'INPN pour les membres du comité.

P. Migot : L'idée d'une plaquette est très intéressante pour bien situer l'INPN par rapport au SINP et aux autres systèmes. C'est important de bien préparer ensemble ce document pour bien définir les mots à utiliser qui n'ont pas la même définition en fonctions des personnes touchées (ex. bancarisation). Cela permettra à tous les acteurs (producteurs, utilisateurs privés ou publics, etc...) d'avoir le même niveau d'information comme nous avons pu l'avoir aujourd'hui.

B. Herbinet : On attend bien sûr un compte rendu de cette réunion. Sachant qu'on doit avoir une discussion avec le Muséum au conseil national LPO, il faut bien comprendre que les bases de données sont locales et que ce sera une discussion avec un ensemble d'acteurs. Il est donc souhaitable de pouvoir faire tourner ce compte rendu afin d'avoir le même niveau d'information pour toutes les associations.

J-P. Siblet : Le compte rendu sera fait ; il sera surement un peu long car c'est une première réunion et l'on essaiera de valoriser toutes les interventions qui ont été faites.

La plateforme de travail est surement indispensable pour un travail commun car il est difficile de rassembler tous les trois mois l'ensemble des personnes qui ont été présentes aujourd'hui.

VIII. Conclusion

V. Graffin :

La validation des données et leur accès ont été des problématiques centrales dans les discussions. On va poursuivre l'ensemble des réflexions qui ont été menées lors de cette réunion.

Ne vous attendez pas bien sûr à des résultats importants sur tous les sujets dans les trois prochains mois. Ce sont des avancées prévues sur le moyen terme.

Un groupe comme celui-ci a bien sûr une forte inertie, nous allons donc réfléchir comme cela a été proposé, à la création de groupes de travail sur des thématiques particulières.

J. Castanet :

Pouvez-vous envoyer le questionnaire par mail afin que l'on puisse y répondre directement ?

J-P. Siblet : Oui, bien sûr. Par ailleurs, un point que l'on voulait aborder concerne le rôle d'évaluation du comité d'orientation. On souhaitait ainsi mettre quelque chose de concret en place sur des indicateurs d'évaluation de l'INPN.

Ainsi on vous donnerait un tableau de bord chiffré avec des exemples comme : nombre de cartes par département, nombre de téléchargement TAXREF par mois, nombre d'illustrations de fiche espèce, etc.

On vous demanderait aussi des avis sur les choses pertinentes à quantifier au niveau de l'INPN. Qu'est-ce qui vous semble pertinent de regarder pour représenter l'évolution de l'outil ?

On attend de vous, bien sûr, un retour le plus complet possible sur les questionnaires et on s'engage à faire une restitution et une synthèse sur les réponses que l'on aura obtenues de votre part. On pourra ainsi dégager des orientations en fonction des tendances des avis du comité.

On attend de vous également des propositions de groupes thématiques restreints sur lesquelles travailler ainsi que des propositions de participation à ces groupes. On pourrait aussi faire des propositions mais il serait préférable que cela vienne de vous.

C. Fiorina : En ce qui concerne l'amélioration qualitative du fonctionnement de l'INPN, qui est un peu à l'origine de la démarche de création du comité d'orientation, il paraît nécessaire d'associer certains membres aux processus de rédaction de la documentation et des processus, en particulier sur le rôle et le fonctionnement de l'INPN.

Au niveau du questionnaire, sur la question des freins sur l'alimentation de l'INPN, il est important de bien préciser que l'alimentation se fera à terme via la plateforme du SINP.

V. Graffin : Bien sûr, nous l'avons répété plusieurs fois durant la réunion, l'INPN s'appuiera sur la plateforme du SINP dès que celle-ci sera opérationnelle.

L. Poncet : Avec le bémol du périmètre du SINP, en particulier les acteurs. Si un acteur est hors sphère SINP, l'INPN ne s'interdira pas de recueillir les données de ce dernier pour alimenter la connaissance mais je pense que l'on partage ce point précis.

C. Fiorina : Il n'y a pas d'ambiguïté également sur le fait que les organismes qui n'adhèreraient pas au SINP, notamment la recherche, pourront être partenaires de l'INPN.

A. Canard : A propos des invertébrés qui concernent les 2/3 des espèces, il existe un problème de fournisseur de données. Il y a un vieillissement important des experts mais aussi un manque de mise en réseau de ces producteurs. Il y a quelque chose à faire là-dessus au niveau national.

Il serait bien que les structures et en particulier le Muséum se rende compte de la disparition des experts (moyennes d'âge sur 40 experts : 67 ans).

Ce pourrait être un sujet de thématique.

J-P. Sibley : on a déjà eu des cas de sauvetage de données contenues dans des carnets de chercheurs qui partent à la retraite. Il s'agit de cas ponctuels qui ne peuvent difficilement s'inscrire dans une stratégie d'acquisition de la connaissance.

On déplore tous la disparition des compétences naturalistes et on le voit particulièrement en taxonomie où l'âge moyen des spécialistes augmente alors que les jeunes n'y sont plus formés.

D'un autre côté il y a de nombreuses structures sur le territoire dont c'est aussi la responsabilité au niveau national (OPIE par exemple) ou régional. Le Muséum peut aussi y contribuer mais ce n'est pas vraiment dans ces missions.

Justement, un des objectifs de cette réunion était de rappeler que le Muséum, malgré sa position nationale, ne peut être partout et que c'est surtout la responsabilité et le rôle des associations d'animer le réseau. L'INPN est un programme visant à faciliter les coopérations et l'organisation des acteurs.

J. Castanet : En ce qui concerne les données acquises dans les parcs nationaux, on a des difficultés à les récupérer pour les reptiles et les amphibiens. Est-ce qu'on pourrait avoir une aide du Muséum ou du ministère ?

G. Landrieu : Les PNF ont un historique riche et complexe. La facilitation des accès aux données dans les parcs est en cours mais cela reste encore vraiment difficile à faire même à l'intérieur des parcs eux-mêmes. Il y a des données sous forme papier, Excel ou en base de données. D'autres ne veulent pas partager leurs données. On progresse dans ce sens et l'objectif est bien de donner l'accès à toutes les données.

J-P. Sibley : On regrette de ne pas avoir eu le temps de vous faire la présentation de TAXREF par Olivier Gargominy. Cela sera une priorité pour la prochaine réunion.

Pour conclure, nous souhaitons organiser la prochaine réunion du Comité d'Orientation début 2013. Il faudra rester très attentif à ne pas partir sur des considérations hors domaine de l'INPN.

Merci de votre présence nombreuse qui montre un grand intérêt pour le sujet, et de la richesse de ces échanges.